

Actes des Premières Rencontres Internationales de l'Innovation Sociale



Pôle REALIS, 13 décembre 2013

Co-organisateurs

Union Régionale des Scop LR, Avise, Région Languedoc-Roussillon, Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier



Organisées par l'Union Régionale des Scop Languedoc-Roussillon (URScop LR), l'Avise, la Région Languedoc-Roussillon et la Maison des Sciences de l'Homme (MSH-M), les Premières Rencontres Internationales de l'Innovation Sociale se sont tenues à Montpellier le vendredi 13 décembre dans le cadre de l'inauguration de REALIS, premier Pôle régional de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire.

Au travers de témoignages de chercheurs, d'incubateurs, d'entreprises et de réseaux dédiés à l'Innovation Sociale, ces rencontres ont permis de croiser les regards sur l'accompagnement à la création d'entreprises socialement innovantes en Europe. Animé par Hugues Sibille, Président de l'Avise, ce temps privilégié a été l'occasion de mieux identifier les enjeux actuels de l'Innovation Sociale à l'échelle tant européenne que des territoires mais aussi de comparer les pratiques de détection et d'accompagnement des entreprises sociales mises en œuvre en France (Bretagne, LR), en Belgique (Bruxelles) ou en Hongrie (Budapest).

Sommaire

I- Le contexte français de l'Innovation Sociale.....	3
II- Le paysage européen de l'Innovation Sociale.....	4
III- Le LR, un écosystème favorable pour l'Innovation Sociale.....	7
IV- La détection et l'accompagnement d'entreprises socialement innovantes.....	10
V- Des financements pour l'Innovation Sociale.....	18
VI- Les événements à venir.....	19
VII- Echanges avec la salle.....	20

I- Le contexte français de l'Innovation Sociale

Hugues Sibille, Président de l'Avise

L'Innovation Sociale est **un sujet d'avenir et de dimension internationale**. Cette thématique est présente dans presque tous les pays européens et cela, pour trois raisons principales :

- (a) Des besoins sociaux ancestraux, tels que le logement, l'alimentation ou la mobilité, restent aujourd'hui mal satisfaits. De nouveaux besoins tendent par ailleurs à émerger au niveau, par exemple, de l'accès pour tous aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'innovation est donc nécessaire pour imaginer de nouvelles réponses à apporter aux besoins de nos sociétés.
- (b) Les individus souhaitent s'impliquer davantage en tant que partie-prenante dans leur manière de consommer. Cette dynamique est créatrice d'innovations dans le domaine de la mobilité (covoiturage) ou de la finance (finance participative) par exemple. La notion d'économie collaborative devient centrale.
- (c) Les finances publiques et les systèmes sociaux redistributifs sont en difficulté dans tous les pays de l'OCDE. L'Innovation Sociale doit permettre de répondre à cet enjeu de financement en construisant de nouveaux partenariats entre acteurs de l'ESS et du secteur public. L'Innovation Sociale n'est donc pas une mode mais un réel mouvement de fond.

En termes de **définition**, l'Innovation Sociale concerne, au sens de l'OCDE (Forum des Innovations Sociales) : « un changement de concept, de procédé, de produit, un changement organisationnel ou dans les modes de financement et implique de nouvelles relations avec les parties-prenantes et les territoires ». Cette définition peut être complétée par le travail mené par la Conseil Supérieur de l'ESS (CSESS) en France pour qui : « L'Innovation Sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers ».

Pour le **contexte français de l'Innovation Sociale**, trois signaux importants sont à souligner :

- (a) La loi sur l'ESS votée en novembre au Sénat, et qui sera discutée à l'Assemblée Nationale au printemps, comporte un article sur l'Innovation Sociale. Cette inclusion marque une forme de reconnaissance de l'Innovation Sociale et devrait permettre qu'un ensemble de politiques publiques s'arriment sur la définition proposée dans la loi.
- (b) Bpifrance, banque publique d'investissement, consacre un de ses volets d'action au financement de l'ESS et devrait en faire de même, à l'avenir, pour l'Innovation Sociale. Cela montre qu'aux côtés de l'innovation technologique, l'Innovation Sociale mérite d'accéder à des financements.

(c) Enfin, bien que le Languedoc-Roussillon soit à la pointe du progrès, d'autres régions françaises commencent également à s'engager sur la voie de l'Innovation Sociale. Cet aspect a été mis en évidence par le travail de recensement des initiatives mené conjointement par l'Avisé et l'Association des Régions de France. Cet engagement se traduit par l'inclusion de volets « Innovation Sociale » dans les schémas régionaux d'innovation ou encore par la définition de politiques spécifiques d'animation, d'accompagnement ou de financement.

Pour **l'avenir de l'Innovation Sociale en France**, six questions clefs peuvent être soulignées (Rapport du CSESS sur l'Innovation Sociale) :

- (a) Défendre une vision élargie et ouverte de l'Innovation Sociale afin de ne pas l'isoler par rapport aux secteurs de l'innovation technologique ou de l'innovation organisationnelle.
- (b) Développer des outils financiers d'investissement à impact social. Les outils financiers consacrés à l'innovation technologique sont nombreux. La recherche de financements dédiés à la création d'entreprises socialement innovantes reste, quant à elle, encore difficile.
- (c) Adopter des référentiels de mesure d'impact social afin d'être en mesure de rendre compte des résultats.
- (d) Concevoir des politiques publiques en faveur de l'Innovation Sociale.
- (e) Faire des territoires les premiers écosystèmes d'appui à l'Innovation Sociale
- (f) Mettre en réseau les acteurs de l'Innovation Sociale au niveau territorial ou européen pour ne pas être isolé.

II- Le paysage européen de l'Innovation Sociale

Emmanuel Vallens, Coordonnateur des politiques à la Commission Européenne, Direction du Marché Intérieur

Le concept d'Innovation Sociale n'est ni innovant ni récent. Cette dynamique a toujours existé dans la mesure où l'humanité n'avance que par l'invention de réponses nouvelles aux besoins évolutifs de la société. L'ESS a par exemple constitué une innovation, dès ses premiers développements au XIXème siècle, en Angleterre, en France et dans d'autres pays.

Sur le plan européen, l'Innovation Sociale n'a pas été très présente à la Commission européenne avant 2010 bien que des politiques aient été mises en œuvre en matière d'ESS et de protection sociale. C'est au moment du renouvellement du mandat de la Commission européenne en 2009 que ces questions sont apparues sur la scène européenne. Le **Programme Social Innovation Europe** a été lancé en vue de dresser un panorama et de mettre en œuvre un ensemble de projet-pilotes. Ce programme a permis la publication, en 2010, d'un important rapport sur l'Innovation Sociale à l'échelle européenne.

A la Commission européenne, l'Innovation Sociale est aujourd'hui considérée comme **un sujet transversal à tous les niveaux et tous les domaines**. Traditionnellement, les acteurs de l'Innovation Sociale étaient regroupés au sein de la Direction Générale Emploi et Affaires Sociales. Or, depuis 2009, le Bureau des conseillers politiques s'est emparé, au plus haut niveau, de l'Innovation Sociale qui entre dorénavant dans la réflexion stratégique de l'institution. D'autres Directions Générales sont également concernées : la DG des Entreprises et de l'Industrie (dans le cadre du volet global « Innovation »), la DG de la Recherche et du Développement (l'Innovation Sociale est au cœur du nouveau programme cadre de R&D, Horizon 2020) et enfin, la DG du Marché Intérieur, comme en témoigne l'engagement de Michel Barnier sur ces sujets.

Au sein des institutions européennes, il y a aujourd'hui une prise de conscience du rôle que peuvent jouer les acteurs de l'Innovation Sociale et de l'ESS, non pas comme de simples palliatifs aux échecs de l'Etat et du marché, mais en tant qu'**acteurs du renouveau et de la compétitivité de l'économie**. L'aspect Innovation Sociale est essentiel sur ce point dans la mesure où il permet de proposer, au niveau des processus de production de biens et de services, des modèles économiques alternatifs aux entreprises capitalistiques conventionnelles mais qui présentent toutes les garanties d'efficacité et de compétitivité.

Afin de mettre en œuvre sa politique d'Innovation Sociale, la Commission européenne a lancé, en 2011, une **Initiative pour l'entrepreneuriat social**. Ce plan d'action vise à promouvoir la création et le développement des entreprises sociales en Europe. Il comprend 11 mesures prioritaires, réparties selon 3 axes :

- (a) Améliorer l'accès des entreprises sociales au financement
- (b) Améliorer la visibilité de l'entrepreneuriat social
- (c) Améliorer l'environnement juridique des entreprises sociales.

Parmi les 11 mesures proposées, un **cadre réglementaire européen pour les fonds d'investissement solidaire** a par exemple été fixé avec l'entrée en vigueur, en mai 2013, d'un règlement visant à développer les investissements privés en direction des entreprises de l'ESS en Europe. Cette mesure prend tout en sens dans la mesure où les acteurs de l'ESS peuvent aujourd'hui fournir toutes les garanties de sécurité recherchées par les investisseurs privés du fait de leur vision de long terme, de leur inscription sur les territoires et de leur bonne résistance à la crise financière.

Dans le cadre des fonds structurels, l'Innovation Sociale va également être prise en compte dans **la nouvelle programmation 2014-2020**. Résultant de la fusion des Programmes Eures, Progress et Progress Micro-finance, le Programme pour l'Emploi et la Solidarité Sociale (Programme ISI) prévoit 920 millions d'euros sur 7 ans consacrés aux systèmes de protection sociale, à l'encouragement de la mobilité, au soutien de la micro-finance et des entreprises sociales (dont 10 à 14 millions d'euros par an consacrés spécifiquement à l'Innovation Sociale sous forme d'investissements directs). A titre indicatif, sur la période 2010-2013, les

programmes européens dédiés à l'entrepreneuriat social ont représenté 105 millions d'euros investis par l'Union Européenne, auxquels il faut ajouter 100 millions d'euros en provenance de la Banque européenne d'investissement. Au niveau des fonds structurels, une réflexion est en cours en vue de dépasser la logique de subvention et de favoriser les dynamiques d'investissement garantissant les effets de levier et l'impact de l'argent octroyé.

En termes de **repérage des initiatives d'Innovation Sociale** sur les différents territoires européens, des travaux sont en cours à la Commission européenne. Malgré des approches diverses (notions d'ESS en France, coopératives sociales en Italie, acteurs privés plus traditionnels dans les pays anglo-saxons), les acteurs de l'ESS partagent, sur le terrain, les mêmes types de préoccupations partout en Europe en termes de résolution des problèmes sociaux. Les divergences les plus prégnantes se situent en réalité au niveau plus conceptuel et induisent des fractures, parfois artificielles, entre acteurs : crainte que l'entrepreneuriat social prenne le pas sur l'ESS, critique de la vision anglo-saxonne jugée trop axée sur le retour sur investissement. L'évènement organisé par la Commission européenne à Strasbourg, les 16 et 17 janvier prochain, sera l'occasion d'une rencontre entre les différents entrepreneurs sociaux européens. Des représentants de 70 pays seront présents dans le but de permettre une amélioration des politiques publiques de l'Union Européenne dans ce domaine.

Farbod Khansari, Responsable des programmes européens, Avise

Depuis sa création, l'Avise joue un rôle d'accompagnement des acteurs de l'ESS en vue de **favoriser leur accès aux fonds structurels européens**. Pour cela, l'agence met en place des actions d'information (site Internet, newsletters), élabore des outils méthodologiques (guides, repères) et organise des évènements ainsi que des formations (exemples de thématiques : Comment monter un projet communautaire ? Comment se préparer aux différents niveaux de contrôle communautaire ?).

Au niveau des fonds structurels européens (Fonds européen de développement économique régional – FEDER et Fond social européen – FSE), la période actuelle est une période charnière du fait du lancement, le 1^{er} janvier 2014, d'une **nouvelle période de programmation**. L'engagement de l'Union Européenne en faveur de l'Innovation Sociale devrait se faire plus prégnant dans la mesure où les entreprises sociales sont des acteurs centraux de la Stratégie Europe 2020 visant une croissance inclusive, intelligence et durable.

Concernant **le FSE**, une enveloppe de 14 milliards d'euros est prévue pour la France sur la période 2014-2020, dont 1 milliard d'euros pour la région Languedoc Roussillon. Au niveau du **FEDER**, des projets liés à l'innovation, à la R&D, à la mise en place d'infrastructures ou encore aux nouvelles filières (énergies renouvelables, développement durable, besoins sociaux émergents) pourront être financés dans le cadre de la programmation 2014-2020. Les procédures établies par les fonds structurels devraient être simplifiées, notamment en ce qui concerne le nombre de niveaux de contrôle pour les projets de petite ampleur. Deux conseils peuvent être, dès à présent, prodigués aux porteurs de projet :

- Bien se préparer en phase de montage et de diagnostic pour répondre aux exigences européennes de contrôle
- Etre conscient des délais de versement des fonds européens (12 à 18 mois en moyenne) et par conséquent, des besoins en trésorerie à couvrir pour initier les projets.

III- Le Languedoc-Roussillon, un écosystème favorable pour l'Innovation Sociale

Nadine Richez-Battesti, Maître de conférences en sciences économiques, Université d'Aix-Marseille

L'incubateur d'entreprises socialement innovantes, Alter'Incub, porté par l'Union régionale des Scop LR, a favorisé, dès son origine, les **liens entre praticiens et monde de la recherche**. Cinq chercheurs sont aujourd'hui les observateurs privilégiés du terrain languedocien de l'Innovation Sociale :

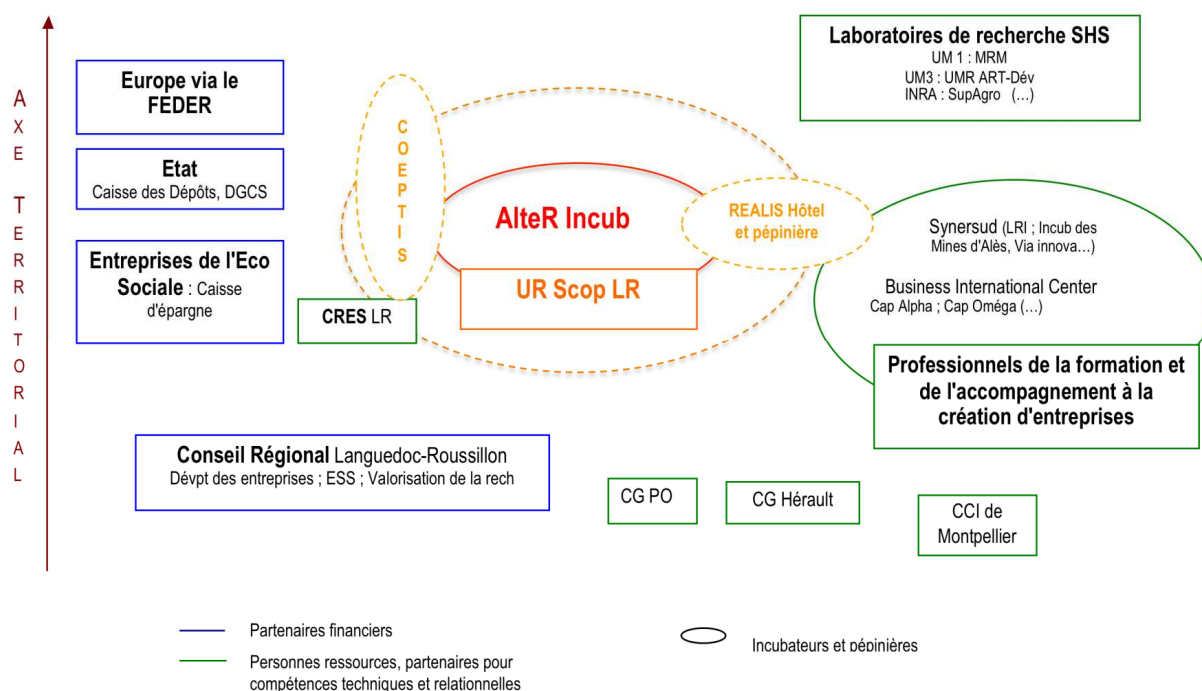
- (a) Nadine Richez-Battesti (Université d'Aix-Marseille) et Delphine Vallade (Montpellier 3), dont les recherches explorent la notion d'écosystème régional ainsi que la mise en cohérence d'un dispositif sur le territoire.
- (b) Florence Palpacuer, Corinne Vercher et Nicolas Balas (Montpellier 1) qui apportent leur éclairage sur le volet plus entrepreneurial du dispositif Alter'Incub.

L'amorçage d'Alter'Incub a été réalisé, en 2006, grâce à des financements européens et à la mobilisation de partenariats publics-privés. Le monde de la recherche y a, très tôt, été associé dans le cadre d'une étude financée par l'Avise et dédiée à la modélisation du dispositif. La Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier (MSH-M) a ensuite assuré des financements complémentaires pour poursuivre la dynamique de recherche. Plusieurs facteurs de réussite ayant permis l'amorçage d'Alter'Incub peuvent être soulignés :

- (a) L'ancrage de l'URScop LR dans des dynamiques entrepreneuriales qui, dès le départ, a contribué à fonder la légitimité de l'incubateur.
- (b) La mise en place d'une dynamique entrepreneuriale de nature collective fondée sur la coopération entre individus, portant un projet commun, et non la seule création d'une entreprise de capital.
- (c) La mobilisation durable de parties-prenantes hétérogènes au moyen de processus de médiation et de traduction auprès des différents acteurs. La mise en lien sur le territoire n'est pas apparue comme une évidence. L'action collective a nécessité de s'appuyer sur des outils spécifiques de coopération ainsi que sur des individus capables de jouer un rôle essentiel d'interface entre des acteurs ne parlant pas toujours le même langage (acteurs publics territoriaux, européens, acteurs privés du secteur lucratif, acteurs de l'ESS, etc.).

Aujourd'hui, la **cartographie des acteurs de l'Innovation Sociale** en Languedoc-Roussillon témoigne de la mise œuvre des partenariats publics-privés et de la diversité des parties-prenantes impliquées : acteurs de territoire (Région LR, Conseils généraux), financeurs de l'ESS (Caisse d'Épargne), acteurs entrepreneuriaux (Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier), professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprises (Synersud), chercheurs.

La cartographie de l'Innovation Sociale en Languedoc-Roussillon



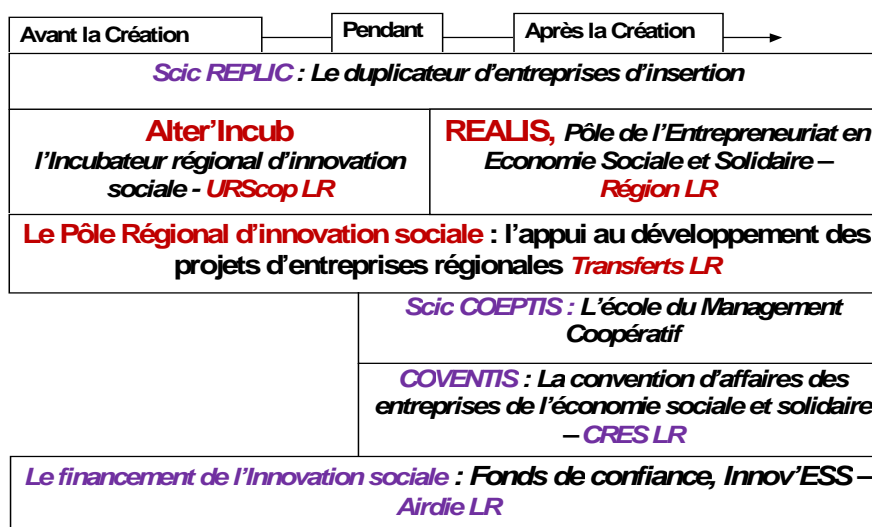
L'enjeu de la traduction reste aujourd'hui central en Languedoc-Roussillon. Du fait des rencontres régulières entre acteurs, des apprentissages se sont opérés sur le territoire. Cette dynamique est aujourd'hui renforcée par la mise en place de formations spécialisées en direction des dirigeants de l'ESS notamment (Coeptis). Néanmoins, la construction d'un écosystème de l'Innovation Sociale en Languedoc-Roussillon et son déploiement à l'échelle infra-régionale, impliquent l'association constante de nouveaux acteurs. Le processus de traduction n'est donc jamais terminé. A l'échelle européenne, la question de la traduction se pose de manière encore plus prégnante et révèle les difficultés rencontrées pour élaborer des concepts communs. Les incubateurs européens s'inscrivent tous dans des réalités locales spécifiques. A Lisbonne, un incubateur assez similaire au dispositif Alter'Incub a par exemple été créé. Au Danemark, plusieurs incubateurs ont émergé à l'initiative d'acteurs privés et associent aujourd'hui les parties-prenantes de l'ESS et de l'Innovation Sociale. En Grèce, le milieu de l'ESS est bouillonnant du fait du retrait de l'Etat dans un contexte de crise qui a ouvert un champ d'action aux acteurs privés.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'observation du dispositif Alter'Incub et de son déploiement sur le territoire :

- (a) La participation d'acteurs régionaux aux débats menés au sein de l'Avisé ou du Mouves a permis d'établir une connexion entre les niveaux local et national. Cet engagement a apporté une légitimité à l'initiative languedocienne tout en venant alimenter la réflexion plus globale menée à l'échelle nationale.
- (b) Les attentes ont été réalistes en termes de temporalité. L'Innovation Sociale implique une incertitude sur le temps de la réalisation et doit donc être accompagnée dans la durée. Les acteurs publics du Languedoc-Roussillon ont su prendre le temps de cet accompagnement.
- (c) En parallèle de la construction de dispositifs expérimentaux sur le territoire, Alter'Incub et ses partenaires régionaux ont su s'impliquer, au niveau national, dans la formalisation d'un référentiel de l'Innovation Sociale permettant d'évaluer les résultats.
- (d) Enfin, le Languedoc-Roussillon a su construire progressivement une chaîne structurée de l'Innovation Sociale permettant un accompagnement global des entreprises :
 - Coventis, la première convention d'affaires en France dédiée aux entreprises de l'ESS
 - Coeptis, l'école du management coopératif
 - Le Pôle Régional d'Innovation Sociale en soutien aux entreprises en développement porté par Transferts LR, l'Agence régionale d'innovation
 - Alter'Incub, incubateur d'entreprises socialement innovantes
 - REPLIC, le duplicateur d'entreprises d'insertion
 - Et aujourd'hui, REALIS, le pôle de l'entrepreneuriat en ESS

Ce dispositif d'ensemble revêt aujourd'hui un caractère d'exemplarité. Il participe à ancrer les compétences dans les organisations de façon durable et permet de dépasser le seul niveau d'expérimentation pour garantir la concrétisation des projets.

L'écosystème régional d'Innovation Sociale



IV- La détection et l'accompagnement d'entreprises socialement innovantes

Marieke Huysentruyt, Co-fondatrice d'I-Propeller Open Innovation, Bruxelles

Fondé à Bruxelles en 2007, I-Propeller est une **entreprise de conseil et d'accompagnement dans le secteur de l'Innovation Sociale**. Ses activités se déploient en Belgique et à l'international et privilégient une dynamique collaborative avec des entreprises relevant à la fois du secteur de l'Economie Sociale mais aussi de l'économie conventionnelle en vue d'atteindre un large impact. Au-delà du secteur privé, I-Propeller conseille également l'Etat et les pouvoirs publics en matière de création d'écosystèmes de l'ESS sur les territoires. Ses principaux secteurs d'interventions sont l'environnement, la santé, les TIC et l'énergie.

Depuis 5 ans, I-Propeller travaille avec **une soixantaine de clients**. A titre d'exemple, une entreprise pharmaceutique spécialisée dans le traitement du sida est aujourd'hui accompagnée par I-Propeller. I-Propeller intervient également auprès d'une entreprise immobilière en l'appuyant dans la réalisation d'une cartographie d'évaluation de l'impact social et sociétal de ses activités. I-Propeller n'est pas une entreprise traditionnelle de conseil mais va au-delà en travaillant, sur le terrain, pour détecter les dynamiques d'Innovation Sociale et nourrir l'économie conventionnelle.

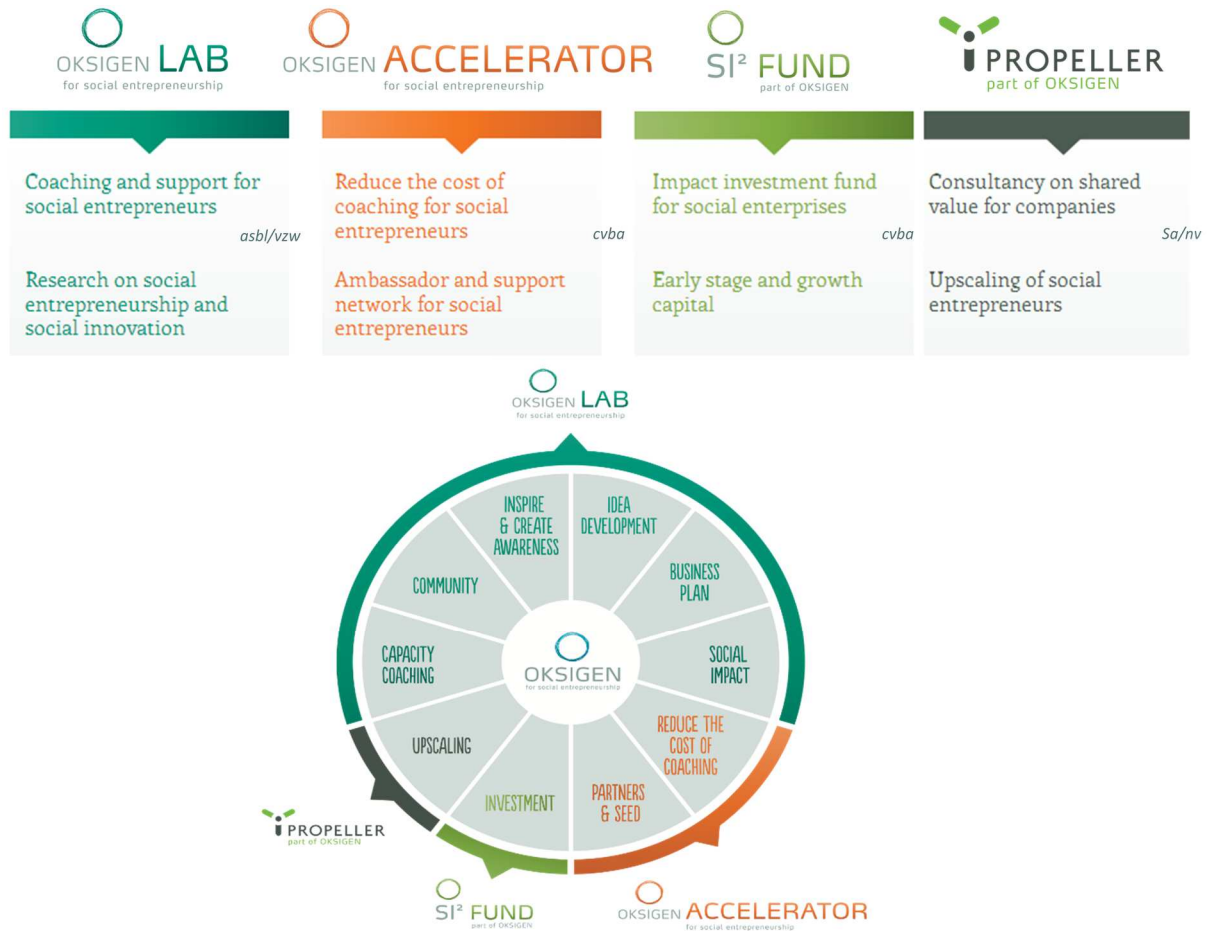
La **dimension de recherche** est un autre fil rouge de l'action d'I-Propeller qui travaille régulièrement avec le monde universitaire en Europe et à l'international afin de favoriser la diffusion de l'Innovation Sociale. I-Propeller intervient à HEC Paris sur des questions d'entrepreneuriat social et de lutte contre la pauvreté. I-Propeller s'est également engagé dans la réalisation d'une cartographie de l'entrepreneuriat social en Europe dans le cadre d'un programme de recherche de la Commission européenne. D'autres projets de recherche orientés vers les initiatives menées à l'étranger (Chine et Russie) sont prévus pour l'année prochaine en vue de modéliser les bonnes pratiques.

L'année 2012 a été celle de la transformation pour I-Propeller qui s'est ouvert sur l'extérieur et a construit un véritable **écosystème de soutien à l'Innovation Sociale**. Cet écosystème repose sur différentes compétences :

- **Lab** : coaching pour les entrepreneurs sociaux et lieu de recherche. Entité associative à but non lucratif.
- **Fund** : accompagnement des entreprises de l'ESS dans leur recherche de financement. Pour être accompagnées, les entreprises doivent présenter un business model durable et un fort potentiel d'impact social. Depuis 1 an, 12 millions d'euros ont été levés auprès de personnes privées souhaitant investir dans des projets porteurs de sens. Cette réussite

tient au fait que beaucoup d'entreprises de l'ESS ont su démontrer leur dynamisme et donc convaincre les investisseurs (retour possible sur investissement de 4 à 5%).

- **Accelerator** : fonds dédié au démarrage d'activité dans le domaine de l'ESS sous la forme d'un prépaiement des dépenses engagées. Si l'entreprise voit le jour, cette dernière s'engage à rembourser ces premières dépenses. Les fonds versés proviennent de personnes privées essentiellement (philanthropie).



Quelques exemples de projets

Fit Class - Entreprise dédiée à l'implantation de centres de fitness dans des écoles publiques. Les équipements mis en place sont utilisés à la fois par les élèves (la journée) et par d'autres publics ayant traditionnellement peu accès à ce type d'espaces (personnes âgées). Une vingtaine de centres a été créée en Belgique et l'entreprise se déploie aujourd'hui aux Pays-Bas.

Boobs 'n burps - Entreprise spécialisée dans la promotion de l'allaitement maternel.

Club d'entreprises pour l'innovation - Mise en place d'un club d'entreprises dédié aux questions de lutte contre la pauvreté en Belgique. Ce club travaille actuellement sur la proposition d'un plan à 3 ans.

Laura Toth, Associée et responsable du développement de NeSst, Budapest

NeSst est une organisation à but non lucratif qui œuvre, depuis 15 ans, au **développement des entreprises sociales dans les économies émergentes** : Amérique Latine, Europe Centrale et de l'Est (Hongrie et Roumanie principalement, mais aussi République Tchèque et Slovaquie). Depuis sa création, NeSst a lancé et soutenu plus de 120 entreprises sociales dans 10 pays émergents différents. 80 entreprises sont actuellement en incubation, dont 30 en Europe.

NeSst se donne pour mission d'améliorer les conditions de vie des communautés marginalisées en renforçant :

- L'inclusion dans l'emploi (ex : restaurant employant des personnes en insertion)
- La durabilité des revenus (ex : activité de publication et de vente de livres pour enfants par des mères marginalisées)
- L'accessibilité aux technologies (ex : entreprise développant un logiciel permettant à des malvoyants d'accéder à des magazines quotidiens ou mensuels).

La **méthodologie d'accompagnement** développée par NeSt combine le renforcement des capacités et les investissements financiers. Elle comporte trois phases :

1- Phase d'émergence/ planification

Des appels à projets sont lancés par NeSst pour détecter un ensemble de porteurs de projets. Un programme d'accompagnement de 8 mois leur est proposé et vise à définir un business plan complexe qui va aider l'équipe de NeSst à évaluer le potentiel des projets. Le renforcement des capacités est recherché au travers d'ateliers et de services de conseil face à face. Au cours de cette première phase, le processus d'accompagnement est assez standardisé mais chaque porteur de projet peut néanmoins bénéficier d'un retour individuel sur ses idées. Un soutien financier est également apporté pour couvrir certains coûts de démarrage des entreprises sociales. Les sommes allouées restent néanmoins restreintes.

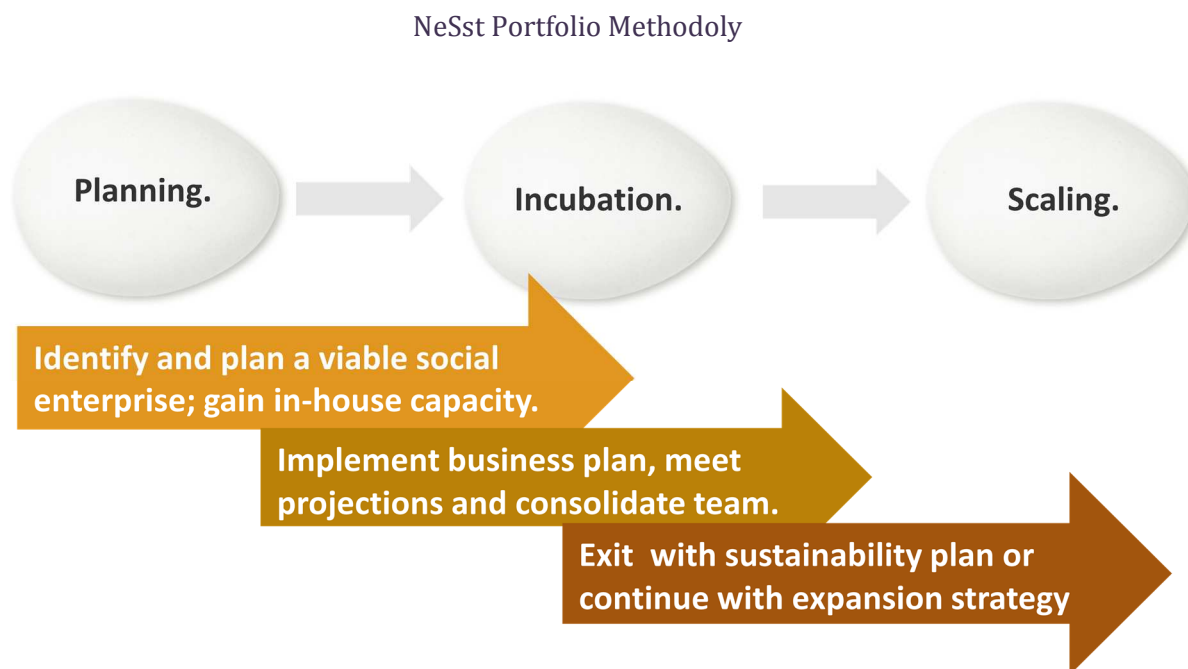
2- Phase d'incubation

Les projets présentant le meilleur potentiel en termes d'impacts social et économique sont choisis par NeSst pour entrer en phase d'incubation. L'accompagnement de NeSst peut durer 3 à 4 ans afin de lancer les entreprises sociales et de renforcer leurs opérations. Au cours de cette seconde phase, le soutien apporté est plus complexe et moins standardisé. Il vise à apporter trois types de capital : financier (prêts, fonds non remboursables), intellectuel (mise à disposition des entreprises d'un outil de gestion de leur performance, ateliers, formations, conseil par un réseau de conseillers) et social (recherche de création de plateformes pour les entreprises sociales afin de partager les savoir-faire, organisation de la journée annuelle de l'entreprise sociale).

3- Phase de développement

Les entreprises sociales ayant prouvé la solidité de leur business model ainsi que leur potentiel d'impact social peuvent, dans un dernier temps, être accompagnées par NeSst en vue de trouver les moyens d'augmenter leur portefeuille d'activités et d'élargir leur impact.

Le **portefeuille de NeSst** est diversifié. Il inclut des entreprises sociales à but lucratif mais aussi des ONG ou encore, en phase d'émergence, des particuliers ou équipes n'ayant pas encore créé d'entité juridique.



Rozi Vaczi, Cofondatrice et dirigeante de Matyodesign, Budapest

Matyodesign est une **entreprise familiale spécialisée dans la broderie** issue de la culture Matyo (culture spécifique à trois villages hongrois). Rozi Vaczi a vécu dans le village de Tard où de nombreuses femmes détiennent ce savoir-faire traditionnel. Accompagnée par NesSt, elle a cofondé une entreprise de mode qui réhabilite les motifs de broderie et crée de l'emploi dans des villages marqués par un fort taux de chômage (plus de 50% à Tard). L'accompagnement de NeSst a été important sur le plan de la formation mais aussi du soutien financier.

Au démarrage en 2010, les activités de Matyodesign reposaient sur l'emploi de 6 brodeuses. Elles sont aujourd'hui 18 à travailler pour l'entreprise. La **dimension de transmission** est également centrale dans le projet dans la mesure où ce sont des femmes âgées de 60 à 80 ans qui partagent leur connaissance avec les plus jeunes générations (6 employées ont entre 20 et 30 ans). Concernant le travail de la broderie, la proximité avec les motifs traditionnels est conservée. Une adaptation des codes couleurs aux tendances actuelles est néanmoins réalisée en

vue de proposer deux collections chaque année. Matyodesign comprend aujourd'hui un atelier à Tard, dix revendeurs en Hongrie et une boutique/bureau à Budapest.

Plusieurs éléments font de Matyodesign **une entreprise à dimension sociale** : la création d'opportunités d'emplois pour des jeunes vivant dans des villages marqués par la pauvreté, la préservation d'une culture traditionnelle et la transmission intergénérationnelle d'un savoir-faire.

Hélène Viruega et Erik Bogros, Cofondateurs et dirigeants d'Equiphoria

L'équithérapie, **la thérapie par le cheval**, n'est pas une pratique innovante en elle-même dans la mesure où elle est connue depuis de nombreuses années. La dimension d'innovation se situe dans le dispositif élaboré par Equiphoria qui permet d'exploiter au maximum le potentiel de cette technique de soin. Cavalière depuis 37 ans, Hélène Viruega a découvert l'équithérapie aux Etats-Unis alors qu'elle vivait dans le Montana. Passionnée, elle s'est formée auprès de spécialistes. De retour en France, elle a souhaité appuyer la diffusion de cette technique peu développée sur le territoire.

En France, le monde médical et le secteur de l'équitation n'ont généralement pas l'habitude de se rencontrer. Certains médecins ont parfois amené des patients dans des centres équestres non dédiés aux soins, ce qui a permis d'amorcer une première approche de l'équithérapie. Mais avec l'ouverture d'Equiphoria en 2012, c'est **un centre équestre entièrement dédié à cette technique** qui est aujourd'hui proposé aux patients. Installé sur un site privilégié de 40 hectares au cœur de la Lozère, Equiphoria repose sur l'engagement d'une équipe pluridisciplinaire composée de psychologues, de kinésithérapeutes, de médecins-rééducateurs, d'un responsable de la cavalerie et de responsables d'entretien. 10 employés composent aujourd'hui l'équipe d'Equiphoria. Des installations adaptées ont été conçues pour faciliter la mobilité des personnes handicapées. Une cavalerie spécifique a également été constituée (10 chevaux) au sein de laquelle les chevaux sont utilisés pour l'activité thérapeutique et dressés spécifiquement pour interagir avec différents types de patients (déficiences motrices, sensorielles, mentales, troubles du comportement). Un processus minutieux de sélection leur est appliqué (tests pendant 2 mois).

L'objectif d'Equiphoria est de proposer, au travers de l'outil qu'est le cheval, **une thérapie non médicamenteuse** alternative à la médecine traditionnelle. Reposant sur la collaboration étroite entre les professionnels de l'équipe d'Equiphoria, la thérapie proposée repose sur deux principes :

- Une approche globale du patient qui utilise les forces de l'individu pour travailler sur ses déficiences

- Une thérapie intégrée dans le projet de vie et l'histoire personnelle du patient : prise en compte du lieu de vie, poursuite du projet par les aidants qui bénéficient d'une formation spécifique

Equiphoria a bénéficié de l'accompagnement d'Alter'Incub pour son lancement. Le **rôle de l'incubateur** apparaît déterminant à plusieurs niveaux :

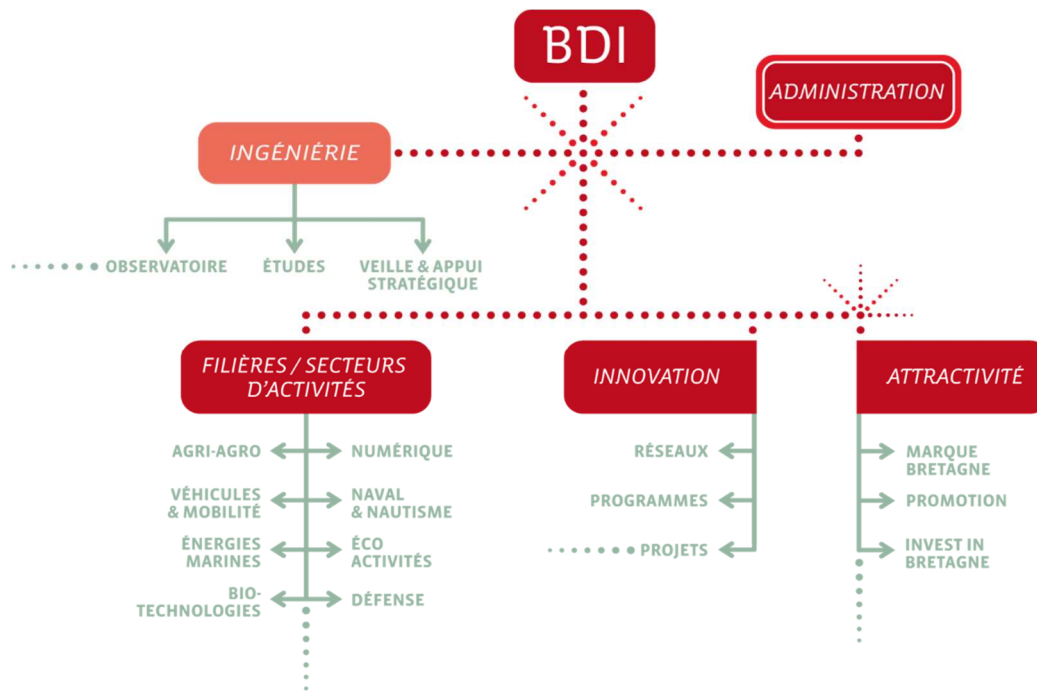
- La sélection des projets: Alter'Incub permet de repérer les projets ayant le plus de potentiel en termes d'impact social.
- Le renforcement des projets : Alter'Incub apporte le complément de compétences nécessaire pour structurer le projet et maximiser ses chances de réussite.
- La veille: la connaissance fine des dispositifs d'aides et de financement permet de gagner du temps en dirigeant le porteur de projet vers les bonnes solutions.
- Les réseaux: l'intégration et la connaissance des ressources locales (entreprises, collectivités territoriales, universités, laboratoires etc..) permet une mise en relation avec les bons interlocuteurs.

Après un an et demi d'activité, et grâce au soutien des partenaires (Le clos du Nid, Association de lutte contre les fléaux sociaux, l'UNAPH), **les résultats d'Equiphoria** commencent à être connus. Equiphoria intéresse des médecins spécialistes et a été désigné comme centre européen de référence par le réseau américain d'équithérapie aujourd'hui très structuré (800 centres aux Etats-Unis). Equiphoria souhaite, à présent, développer sa capacité à rendre compte de l'impact médical mais aussi social de ses activités dans le but d'attirer de nouveaux financeurs et, à terme, de dupliquer le dispositif dans d'autres régions françaises. Cet aspect d'évaluation est central pour les projets socialement innovants qui, pour démontrer leur pertinence, doivent être en mesure de rendre compte de ce qu'ils produisent comme résultats. Comme souligné par Hugues Sibille, cette dynamique est aujourd'hui en place au sein de Siel Bleu, une entreprise sociale de prévention santé pour les personnes âgées. Siel Bleu commence à être capable de mesurer son impact sur le recul du diabète et de démontrer les économies qui en résultent pour les caisses de sécurité sociale.

Aurélie Basse, Responsable Innovation Sociale, Bretagne Développement Innovation

Bretagne Développement Innovation (BDI) est l'agence régionale de développement et d'innovation qui impulse une dynamique collective auprès des acteurs économiques bretons autour de 3 missions principales :

- La structuration de **filières** économiques fortes pour plus de compétitivité (agriculture, agroalimentaire, naval, nautisme, biotechnologies, etc.),
- Le développement du potentiel d'**innovation** des entreprises,
- L'accroissement de l'**attractivité** et de la notoriété du territoire auprès des investisseurs, au travers, par exemple, de la marque territoriale *Bretagne*.



Pour assurer ses missions, BDI s'appuie sur un service d'ingénierie qui mène un travail de veille, d'enquête et d'étude au service des acteurs du territoire. En tant qu'agence de développement économique, BDI prend également en compte les dynamiques de l'Economie Sociale et Solidaire au sein du **programme Innovation Sociale et Responsabilité Sociales des Entreprises** dont Aurélie Basse est en charge. Les nouvelles formes d'innovation sont aujourd'hui assez mal appréhendées dans les dispositifs d'accompagnement et de financement de l'innovation en Bretagne. Aussi, le programme Innovation Sociale et RSE se donne pour objectifs de :

- Faire du territoire breton un écosystème d'appui de l'Innovation Sociale reconnu
- Identifier et mettre en réseau les acteurs de l'Innovation Sociale
- Sensibiliser les acteurs de l'innovation technologique et identifier leurs outils adaptables à l'Innovation Sociale.
- Mieux ancrer l'Innovation Sociale dans les politiques publiques

A partir du travail mené par l'OCDE et par l'Alliance Innovation Sociale au niveau national (Avisé, Mouves, France Active), une réflexion a été menée en Bretagne en vue de faire émerger **une définition commune** de l'Innovation Sociale. Des acteurs régionaux très divers ont été associés à cette réflexion : CRESS, ARACT, syndicats salariés et patronaux, universitaires, etc. La définition retenue repose sur deux axes de caractérisation :

1- Externe : le territoire

L'Innovation Sociale est une réponse nouvelle (pratiques, biens ou services) aux besoins sociaux sur le territoire, en termes de mobilité, d'égalité des droits, d'insertion, de logement, de

dépendance, etc. L'émergence de nouveaux projets permet la création d'activités et d'emplois. Exemples : Garage Solidaire, Autos écoles sociales, Paniers de la mer pour des personnes sans-abris.

2- Interne : les entreprises et organisations

L'Innovation Sociale développe de nouvelles pratiques qui améliorent le mieux-être et la performance dans les organisations. Cet axe se rapproche du concept de responsabilité sociale des entreprises. Exemples : accords d'égalité professionnelle hommes/femmes, ergo-conception, crèches interentreprises.

Les travaux menés par BDI reposent aujourd'hui sur **trois axes d'intervention** :

1- La co-création d'une **vision régionale** de long terme de l'Innovation Sociale.

Une feuille de route de l'Innovation Sociale comprenant 10 propositions a été co-construite par les acteurs bretons du développement économique. L'Innovation Sociale et la RSE sont également intégrées dans la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) co-pilotée par BDI et le Conseil régional de Bretagne et qui vise à développer une « Glaz économie », une économie créative et compétitive en « vert, bleu, gris ».

2- La structuration d'un **écosystème** capable de soutenir le développement de l'Innovation Sociale en Bretagne.

Deux plateformes régionales ont été mises en place : une plateforme RSE et une plateforme d'expérimentation « Innovation Sociale et territoire ». Cette seconde plateforme a été créée en lien avec les réseaux de l'accompagnement et du financement en Bretagne (Caisse des Dépôts, Bretagne Active, Région Bretagne). Elle vise à identifier les freins à l'accompagnement de l'Innovation Sociale et à expérimenter le soutien de projets via les outils existants. Elle constitue un soutien pour la détection de projets socialement innovant et à fort potentiel économique au travers de l'élaboration de divers outils : grille de caractérisation de l'Innovation Sociale, fiches projets, recueil recensant près de 100 projets socialement innovants en Bretagne, organisation d'événements régionaux (Innov' Deiz).

3- La génération d'**actions** et d'expérimentations pouvant être démultipliées

BDI coordonne les dynamiques RSE en région, adapte et renforce les outils d'innovation et enfin apporte un soutien spécifique à l'émergence de projets socialement innovants.

V- Des financements pour l'Innovation Sociale

Françoise Guétron-Gouazé, Directrice régionale de Bpifrance Languedoc-Roussillon

Bpifrance, **banque publique d'investissement**, regroupe OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions pour offrir des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie des entreprises. Bpifrance représente 42 milliards d'euros de financement et plus de 100 000 entreprises accompagnées dans toute la France.

Bpifrance développe aujourd'hui un volet **d'intervention spécifique en direction des entreprises de l'ESS**. Cette dynamique repose sur la déclinaison, en direction de ce secteur économique particulier, des métiers déjà développés par Bpifrance :

- L'innovation (technologique jusqu'à présent)
- Le financement direct des entreprises (besoin en fonds de roulement)
- La garantie (couverture du risque des banques)
- Les fonds propres

La philosophie de Bpifrance est celle de la recherche d'un effet de levier maximum auprès d'autres investisseurs. Pour un euro de financement en provenance de Bpifrance, l'effet de levier peut-être de 1 à 5. Aussi, les **500 millions d'euros** qui vont être fléchés vers l'Economie Sociale et Solidaire pourront, à termes, représenter plusieurs milliards d'euros de financement pour ce secteur.

Le 31 mai dernier, Nicolas Dufourcq, Directeur Général de Bpifrance, a remis des propositions à Benoît Hamon, Ministre en charge de l'ESS, en vue de contribuer au meilleur financement de l'Economie Sociale et Solidaire. Ses propositions se déclinent en 6 mesures qui sont aujourd'hui en cours de montage.

1- Mise en place et gestion du **fonds d'Innovation Sociale** par Bpifrance. La création de ce fonds s'inscrit dans la continuité de l'action de Bpifrance en matière d'innovation technologique. Le contenu des projets concernés par ce nouveau fonds est en cours de validation.

2- Extension des **activités de garantie** de Bpifrance aux grandes associations (sur le modèle de SOGAMA)

3- Création du **Prêt Participatif Social et Solidaire** pour financer le besoin en fonds de roulement et le développement des entreprises de l'ESS. Ces prêts seront non causés (pas de justification à fournir sur leur utilisation) et pourront être attribués sans demande de garantie préalable. Pour le secteur de l'ESS, les montants s'élèveront de 10 000 à 50 000 euros (sur une durée de 7 ans, avec différé de remboursement de deux ans).

4 / 5- **Les fonds propres.** La création de fonds de fonds spécifiques à l'ESS est prévue avec un effet de levier maximum. Cette mesure est essentielle pour le développement des entreprises de l'ESS dans la mesure où ces dernières ne relèvent pas d'une économie du capital. Deux catégories d'entreprises seront concernées :

Mesure 4 - création d'un fonds d'investissement dans les coopératives (Scic, Scop), avec recours aux titres participatifs créés par la future loi ;

Mesure 5 - Participation à la création de fonds investissant dans des entreprises conventionnelles à fort impact social

6- Développement du **financement participatif** et création d'un site de *crowdfunding* permettant la mise en relation des citoyens épargnants et souhaitant investir dans des projets associatifs et porteurs de sens. Cette mesure est déjà opérationnelle (cf. www.tousnosprojets.fr).

VI- Les événements à venir

16 et 17 janvier 2014 – Entrepreneurs Sociaux : Prenez la parole ! - Strasbourg

Organisé par la Commission européenne, cet événement vise à identifier les attentes et besoins des acteurs de terrain en vue de façonner les orientations de l'agenda européen pour les 3 à 5 prochaines années.

Fin mai 2014 – Convention d'affaires Coventis - Montpellier

Salon d'affaires inter-filières de l'économie sociale et solidaire

Echanges avec la salle

- **Didier Tcherkachine, Argo&Siloe (Rhône-Alpes)**

Vous parlez d'écosystème régional de l'ESS. Comment imaginez-vous pouvoir créer des passerelles avec l'économie conventionnelle ?

Marie Meunier, Conseillère régionale en charge de l'ESS : l'ESS est inscrite dans le schéma de développement économique régional. Le lien avec l'économie conventionnelle est donc présent. La CCI de Montpellier a, par exemple, créé une commission ESS.

- **Michel Laget, Président de l'association Passerelles**

La notion d'Innovation Sociale est très ancienne et a touché de nombreuses associations de la région Languedoc-Roussillon. D'un autre côté, de nombreuses entreprises sont désignées comme relevant d'une logique lucrative uniquement. Mais autour de la table de l'ARACT par exemple, de nombreuses entreprises de l'économie conventionnelle ont réussi à fusionner les contraintes économiques et sociales et trouvent, dans l'amélioration des conditions de travail, les moyens de leur compétitivité.

- **Sébastien Palluault, Agence Ellyx**

Au sein d'I-Propeller, comment financez-vous la partie Recherche ?

Marieke Huysentruyt, I-Propeller : L'Europe a toujours été un partenaire clef pour la partie de nos activités orientée vers la recherche : la DG Recherche, le P7, les projets de recherche collaborative en sciences sociales. Le projet européen Soluci a été porté par des organismes universitaires ou non universitaires comme I-Propeller, Nest ou le Hub Launchpad. Des partenaires universitaires aident aussi au financement de projets de recherche, notamment sur les questions de pauvreté territoriale.

- **Hugues Sibille, AVISE**

Comment traduire le terme de capacity building : acquisition de compétences, de savoir-faire ?

Emmanuel Vallens, Commission européenne : La formation et le renforcement des capacités renvoient à des défis majeurs identifiés par tous. Certains acteurs de terrain aimeraient que l'Union Européenne impose l'inclusion de contenus ESS dans les formations. Je ne suis pas convaincu de la pertinence d'une telle mesure. Par contre, il y a des programmes qui permettent de travailler sur la formation, le renforcement des capacités et l'échange les pratiques comme par exemple : le Programme Erasmus pour les jeunes entrepreneurs (formation par les échanges de bonnes pratiques, les stages en entreprises financés par l'UE), la Convention signée en France entre le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de Benoît Hamon.

- **Emmanuel Vallens, Commission européenne**

En quoi Matyodesign est une société de l'ESS ? Comment évaluez-vous votre impact social ?

Rozi Vaczi, Matyodesign : Il y a deux aspects : (a) Préservation d'une culture qui tend à être oubliée aujourd'hui, (b) Développement de l'emploi dans une zone géographique désertée (50% de la population est au chômage sur les territoires d'implantation de Matyodesign)

- **Claude Oréja, délégué MACIF et membre du bureau de la CRESS**

Beaucoup d'associations gestionnaires du secteur social (maisons de retraites, crèches) sont déconsidérées. Leur statut associatif est en effet assimilé plus à un vecteur de lien social qu'à une réelle dynamique économique ou de création d'emplois. Le soutien des associations ayant une véritable action économique sur les territoires est-il envisagé par Bpifrance ?

Françoise Guétron-Gouazé, Bpifrance LR : Il m'est pour l'instant difficile de répondre dans la mesure où les modalités d'accompagnement des entreprises de l'ESS par Bpifrance sont en cours d'élaboration. Je ne vois néanmoins pas comment il serait possible d'accompagner l'ESS sans inclure les associations.

Hugues Sibille, AVISE : Une définition de l'entreprise européenne a été élaborée et inclut l'ensemble des statuts, y compris le statut associatif. Dans l'approche de Bpifrance, cette définition européenne devrait prévaloir. Une période d'acclimatation des professionnels de Bpifrance est néanmoins à prévoir dans la mesure où ces derniers ont plutôt l'habitude d'accompagner des SA ou des SAS et devront donc appréhender de nouveaux plans comptables et modalités de financement pour l'ESS.

Emmanuel Vallens, Commission européenne : Aux niveaux local et national, la question du statut est un défi majeur pour l'avenir. De trop nombreuses associations ne sont pas considérées comme des entreprises alors qu'elles sont reconnues comme telles au plan européen. La notion d'entreprise renvoie à tout acteur économique qui vend des biens et des services sur un marché. Aussi, il ne faut pas que les acteurs de l'ESS aient peur d'être des entreprises. Les investisseurs publics ou privés doivent accepter que certaines associations soient des acteurs économiques à part entière et donc, potentiellement éligibles à leurs dispositifs de soutien. A l'inverse, les entreprises de l'ESS sont aujourd'hui trop souvent exclues des dispositifs publics de soutiens ciblant les seules associations à but non lucratif alors qu'elles poursuivent un but social et réinvestissent leurs bénéfices dans leur activité.

- **Jérémy Brémaud, Directeur de l'Association Atis / Association Territoires et Innovation Sociale (Aquitaine)**

Les acteurs de l'innovation traditionnelle sont habitués au schéma : Recherche > Dépôt de brevet > Exploitation du dépôt de brevet. Avec l'Innovation Sociale, ce schéma n'est pas forcément transmissible. Comment imaginer le modèle de développement et la protection de l'Innovation Sociale ?

Aurélie Basse, Bretagne Développement Innovation : Concernant le réseau breton de l'innovation, il est vrai que certains outils ne sont pas pertinents pour l'Innovation Sociale. Par exemple, un de nos incubateurs fonctionne uniquement sur la base de produits de laboratoires de recherche faisant l'objet de brevets et servant de base à la création d'entreprises. Néanmoins, d'autres outils liés à l'accompagnement et au montage de projet peuvent être ouverts à l'Innovation Sociale dans la mesure où les démarches sont proches : étude > R&D (technologique ou sociale) > prototypage (test et expérimentation) > lancement sur le marché. Au sein du réseau breton de l'innovation, les technopoles ou la structure d'accompagnement *Créative* peuvent être concernés par cette dynamique d'ouverture à l'Innovation Sociale.